

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et assimilés Année 2016



Rapport établi selon la Loi n°95-101 du 2 février 1995,
dite Loi Barnier, et le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

Rapport à la disposition du public au Syndicat AZUR

Présenté au Comité Syndical du 12 juin 2016

AZUR

Syndicat mixte pour la valorisation des déchets
2, rue du Chemin vert - 95100 Argenteuil

www.syndicat-azur.fr

Tél.: 01 34 11 70 31

Fax : 01 34 11 70 32

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE EN CHARGE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS	4
1.1. HISTORIQUE	4
1.2. COMPOSITION DU SYNDICAT AZUR	5
1.3. COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL (SELON DELIBERATIONS 2016/01, 2016/02 ET 2016/03)	5
1.4. ORGANISATION DU SYNDICAT	6
1.5. COMPETENCES DU SYNDICAT	7
1.6. METHODE DE RECOUVREMENT DES CHARGES	8
1.7. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ASSURANT LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS AU 1ER JANVIER 2017 (SOURCE ORDIF)	9
1.8. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ASSURANT LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS AU 1ER JANVIER 2017 (SOURCE ORDIF)	10
1.9. LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016	11
1.10. DECHETS INDUSTRIELS BANALS (D.I.B.)	16
2. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS.....	17
2.1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COLLECTES.....	17
2.1.1. Collectes en porte à porte	17
2.1.2. Collecte en apport volontaire	18
2.2. TABLEAU PRESENTANT LES FLUX DE DECHETS COLLECTES.....	18
3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS.....	19
3.1. TONNAGES DES DECHETS TRAITES SUITE A LA COLLECTE EN PORTE A PORTE, EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE ET DECHETTERIE	19
3.2. MODES DE VALORISATION VERS LESQUELS SONT ORIENTES LES DECHETS COLLECTES	19
3.3. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS TRAITES "ENSEMBLE SYNDICAT" HORS DECHETTERIE	20
3.4. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS TRAITES –ARGENTEUIL	21
3.5. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS TRAITES - BEZONS	22
3.5.1. Evolution des tonnages de déchets traités – CORMEILLES-EN-PARISIS.....	23
3.5.2. Evolution des tonnages de déchets traités – LA FRETTE-SUR-SEINE	24
3.6. LA DECHETTERIE ET LES DECHETTERIES MOBILES	25
3.6.1. Caractéristiques de la déchetterie fixe.....	25
3.6.2. Evolution des tonnages de la déchetterie	25
3.6.3. Evolution de la fréquentation de la déchetterie	26
3.6.4. Evolution de la fréquentation de la déchetterie par ville et par mois.....	26
3.6.5. Marché d'exploitation de la déchetterie AZUR.....	27
3.6.6. Caractéristiques des déchetteries mobiles.....	28
3.6.7. Fréquentation des déchetteries mobiles et tonnages 2016	29
3.7. MODE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS OU SONT TRAITES LES DECHETS	30
3.8. DESCRIPTIF DES DIFFERENTS SITES DE TRAITEMENT	30
3.8.1. Usine d'incinération (pour les déchets ménagers, hors collectes sélectives).....	30
3.8.1.1. Bilan de la valorisation énergétique	31
3.8.1.2. Bilan de la valorisation matière	31
3.8.1.3. Travaux menés en 2016 sur le centre de valorisation énergétique d'Argenteuil	32
3.8.2. Centre de tri des emballages et journaux magazines.....	34
3.8.2.1. Bilan de la valorisation matière	34
3.8.3. Centre de traitement des végétaux.....	34
3.8.4. Centre de traitement des objets ménagers encombrants et gravats.....	35
4. LES FINANCES - 2016.....	36
4.1. LES GRANDS EQUILIBRES DU SYNDICAT	36
4.2. – LES EMPRUNTS DU SYNDICAT	37

5. TABLEAU DE BORD DES MARCHES PUBLICS – 2016.....	40
6. TABLEAU DE BORD : SYNTHESE - 2016	42
6.1. CARACTERISTIQUES DU SYNDICAT AZUR	42
6.2. SYNTHESE SUR LES OPERATIONS DE COLLECTE	42
6.3. SYNTHESE SUR LES OPERATIONS DE TRAITEMENT DU SYNDICAT AZUR.....	42
7. ANNEXES	43
7.1. INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS REALISEES PAR LES CONSEILLERES DU SYNDICAT AZUR	43
7.2. INTERVENTIONS PUBLIQUES REALISEES PAR LES CONSEILLERES DU SYNDICAT AZUR.....	44

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE EN CHARGE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

1.1. Historique

- 1972 :** Création du Syndicat AZUR qui regroupe 4 villes : Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis, Sartrouville
- 1972/1975 :** Construction de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, rue du Chemin Vert Argenteuil
- 1985 :** Mise en service du réseau de chaleur
- 1990 :** Modernisation des fours d'incinération
- 1993/1994 :** Traitement des fumées pour la mise en conformité de l'incinération avec la réglementation concernant la réduction des pollutions
- 1994 :** Ouverture de la déchetterie
- 1996/1998 :** Augmentation de la capacité de traitement de l'usine et mise en place d'un système de cogénération avec production simultanée de chaleur et d'électricité
- 1997 :** Lancement de la collecte sélective du verre
- 1998/2000 :** Lancement de la collecte sélective multi matériaux, construction du centre de traitement des mâchefers
- 2002 :** Adhésion de la ville de La Frette sur Seine
- 2005 :** Retrait de la ville de Sartrouville, mise aux normes de l'Usine d'Incinération concernant les rejets atmosphériques
- 2009 :** Lancement de la collecte des déchets végétaux sur le territoire de la Frette-sur-Seine et Corneilles-en-Parisis
- 2010 :** Lancement du nouveau service de déchetteries mobiles
- 2011 :** Accueil des Déchets d'Activités de Soins en déchetterie fixe
- 2015**
- Contractualisation du Syndicat avec Eco-Mobilier pour un soutien financier concernant la collecte et le traitement des Déchets d'Equipement et d'Ameublement
 - Renégociation de la Délégation de Service Public avec Novergie, intégrant un plan d'investissements ambitieux
 - Réaménagement de la dette du Syndicat
 - Sécurisation des quais de la déchetterie
- 2016 :** Dissolution de l'agglomération Argenteuil Bezons au 31/12/2015 et reprise de la compétence collecte par le syndicat Azur au 01/01/2016

1.2. Composition du Syndicat AZUR

Communes concernées	Collectivités adhérentes en 2016
ARGENTEUIL	LE GRAND PARIS
BEZONS	Saint Germain boucles de seine
CORMEILLES EN PARISIS	ValParisis AGGLO
LA FRETTE SUR SEINE	
Soit 163 301 habitants (INSEE 2015)	

1.3. Composition du comité syndical (selon délibérations 2016/01, 2016/02 et 2016/03)

Le nouveau comité du syndicat AZUR est composé des 3 établissements publics suivant depuis le 1^{er} janvier 2016 :

- ❖ La communauté d'agglomération VALPARISIS
- ❖ La communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE
- ❖ L'établissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

Communauté d'agglomération VALPARISIS		
délégués titulaires	délégués suppléants	commune
Gilbert AH-YU	Frédérique BACHELIER	Cormeilles en Parisis
Pascal LAUGARO	Christophe BRIAULT	Cormeilles en Parisis
André BOURDON	Yanick LE GUIGO	La Frette Sur Seine
Nathalie JOLLY	Lorenzo RICCI	La Frette Sur Seine

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE		
délégués titulaires	délégués suppléants	commune
Georges MOTHON	Philippe VASSEUR	Argenteuil
Xavier PERICAT	Jean-François PLOTEAU	Argenteuil

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE		
délégués titulaires	délégués suppléants	commune
Dominique LEPARRE	Florelle PRIO	Bezons
Nessrine MENHAOUARA	Kévin CUVILLIER	Bezons

Le Bureau syndical est composé comme suit :



COMITE SYNDICAL - Élection du 19/02/2016

Président
Gilbert AH-YU

2^e Vice-présidente
Nessrine MENHAOUARA

Délégué titulaire
Dominique LESPARE

Délégués suppléants
Florelle PRIO
Kévin CUVILLIER

BEZONS

1^{er} Vice-président
Xavier PERICAT

Délégué titulaire
Georges MOTHON

Délégués suppléants
Philippe VASSEUR
Jean-François PLOTEAU

ARGENTEUIL

Délégué titulaire
Pascal LAUGARO

Délégués suppléants
Christophe BRIAULT
Frédéric BACHELIER

CORMEILLES

3^e Vice-président
André BOURDON

Délégué titulaire
Nathalie JOLLY

Délégués suppléants
Lorenzo RICCI
Yannick LE GUIGO

LA FRETTE

BUREAU DU COMITE

Gilbert AH-YU
Président

Xavier PERICAT
1^{er} Vice-président

Nessrine MENHAOUARA
2^e Vice-président

André BOURDON
3^e Vice-président

LE ROLE DU COMITE

Il définit la politique du Syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion.
Il se réunit au moins une fois par trimestre pour débattre des orientations du Syndicat.

LE ROLE DU BUREAU

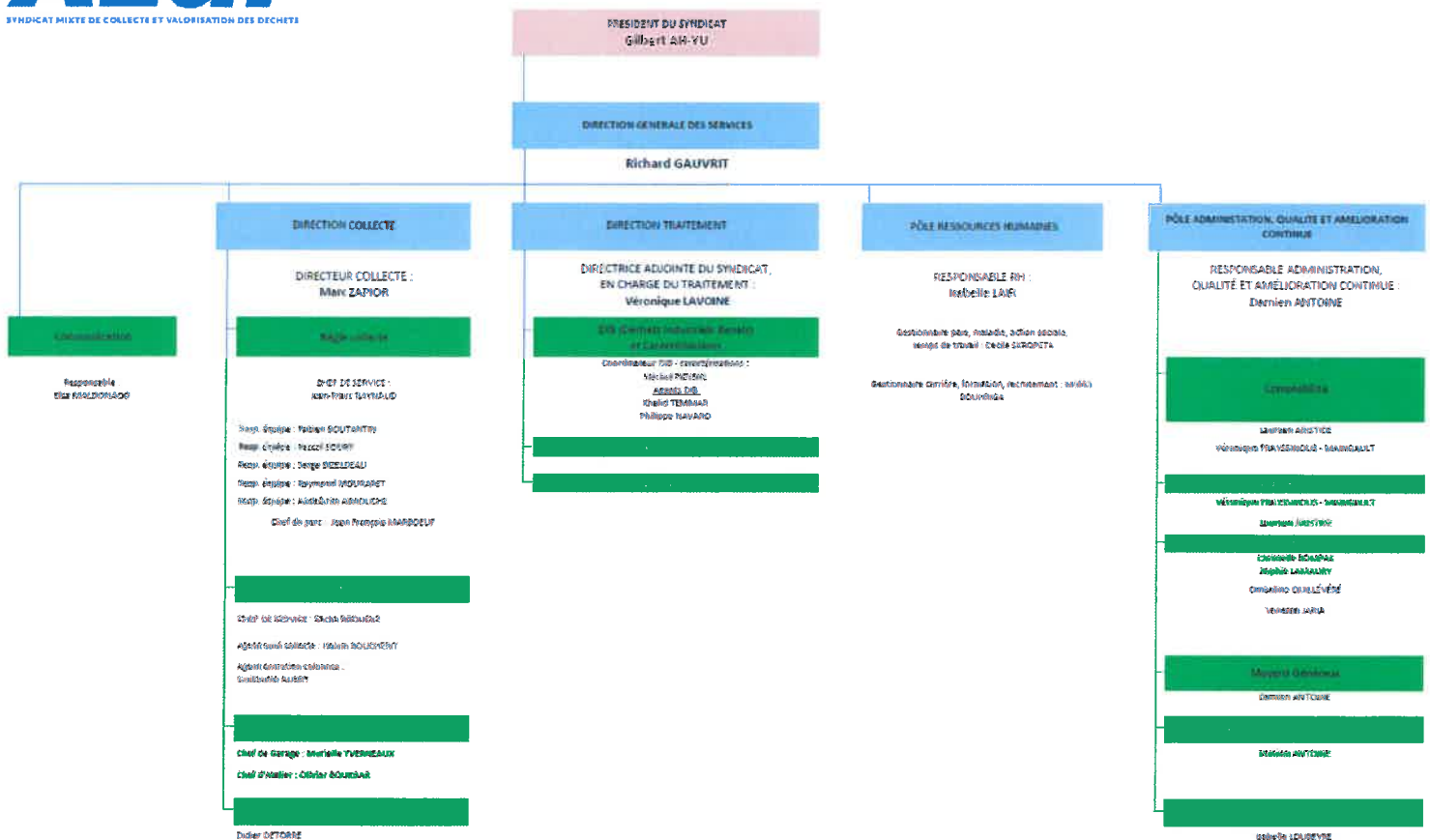
Il est chargé de préparer les questions et les délibérations abordées lors du Comité.

1.4. Organisation du syndicat

Effectifs moyens : 150 agents

Président : Gilbert AH-YU

Directeur Général des Services : Richard GAUVRIT



1.5. Compétences du syndicat

Le SYNDICAT exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, ce qui comprend :

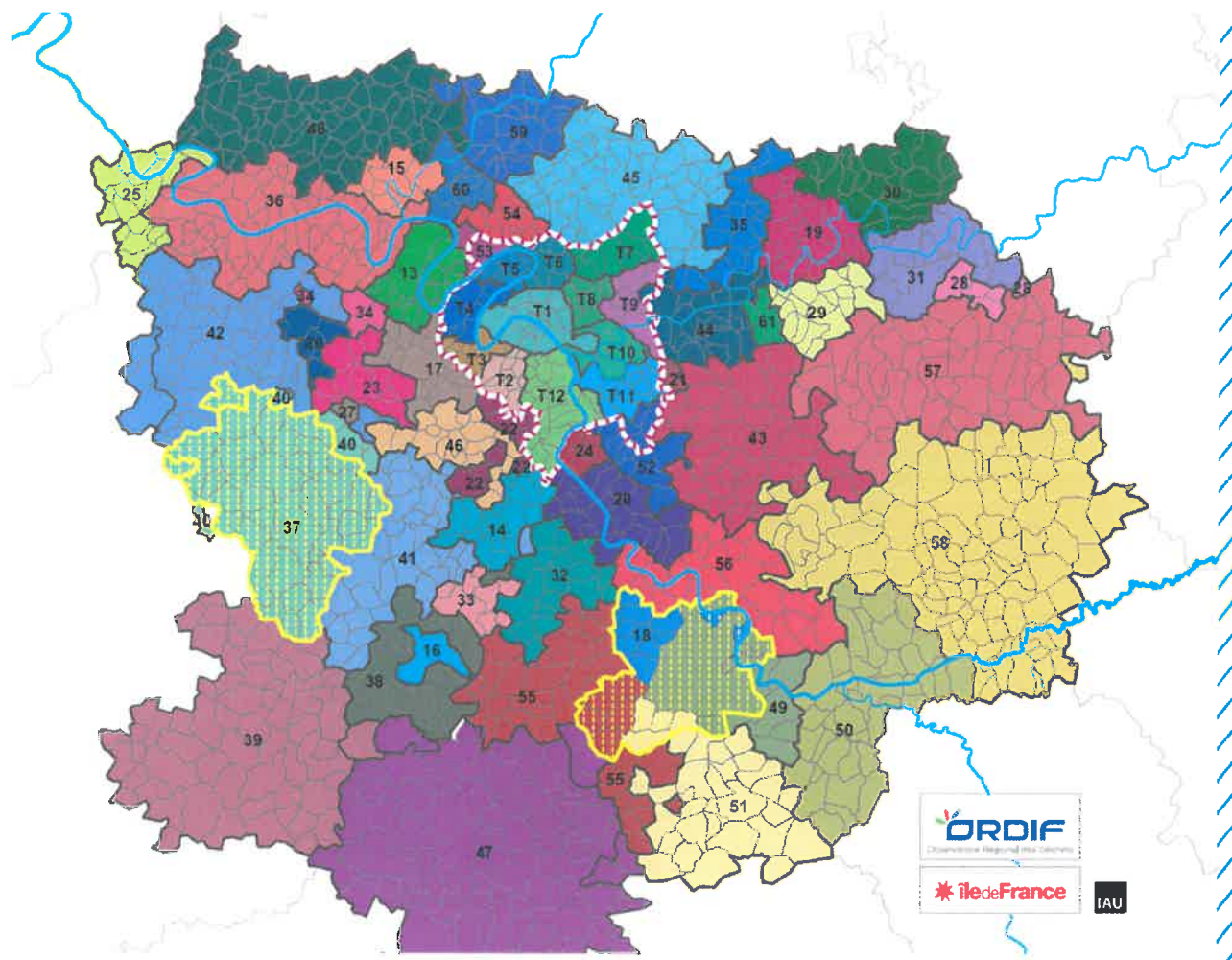
- L'ensemble des collectes des déchets ménagers et assimilés, des objets ménagers encombrants, des collectes sélectives (végétaux, emballages ménagers et journaux magazines, des déchets toxiques en quantités dispersées, des déchets industriels banals, etc.) ;
- La mise en place et l'entretien de la conteneurisation (pré-collecte des ordures ménagères) ;
- La construction et l'exploitation de déchetteries ;
- L'étude, la programmation, la réalisation et la gestion d'équipements pour la collecte et le traitement des déchets ménagers, des déchets assimilés et des déchets industriels banals (valorisation organique, matière et énergétique) ;

- Les missions de sensibilisation des publics du territoire en matière de prévention des déchets et de consignes de tri ;
- La communication sur les activités du SYNDICAT en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- La fourniture (bacs roulants) et l'entretien des installations de valorisation.

1.6. Méthode de recouvrement des charges

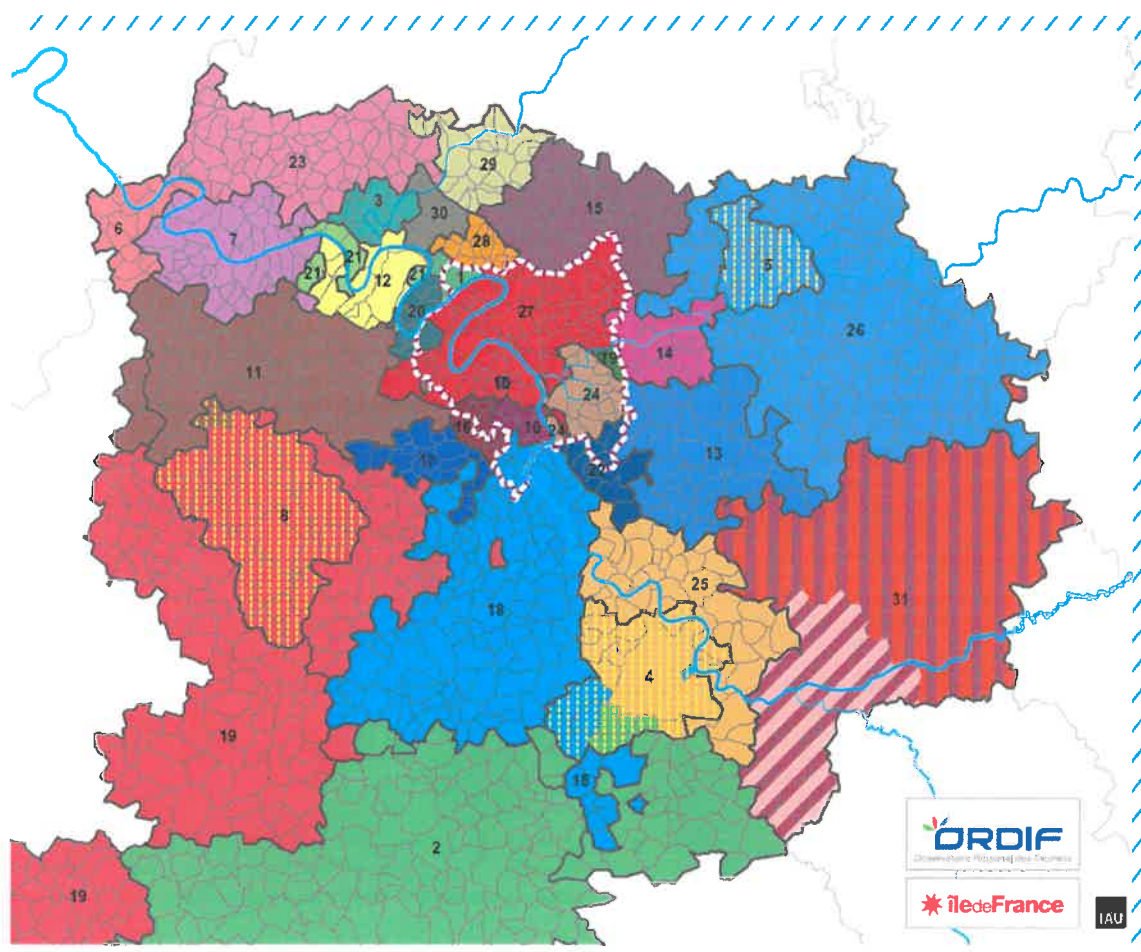
	Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE	Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Communauté d'agglomération VALPARISIS
Capital	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, complétée par une contribution d'équilibre - vote du taux et perception directe par le syndicat AZUR	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - vote du taux et perception par la C.A. SGBS - reversement au syndicat AZUR par appel à contribution	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - vote du taux et perception par la C.A. VALPARISIS - reversement au syndicat AZUR par appel à contribution
Intérêts			
Charges de structure			
Redevance incinération			
Redevance déchetterie			
Tri emballages			
Entretien bacs CS			
Achat bacs CS			
Collectes (OM, CS, OE)			

1.7. Les structures intercommunales assurant la collecte des déchets ménagers au 1er janvier 2017 (source Ordif)



T1 : Ville de Paris - T1	21 : CA Paris - Vallée de la Marne	41 : SICTOM du Hurepoix
T2 : Vallée Sud Grand Paris - T2	22 : CA Paris Saclay	42 : SIEED de l'Ouest Yvelines
T3 : Grand Paris Seine Ouest - T3	23 : CA Saint Quentin en Yvelines	43 : SIETOM de la Région de Touraine en Brie
T4 : Paris Ouest La Défense - T4	24 : CA Val d'Yverres Val de Seine	44 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE
T5 : Boucle Nord de Seine - T5	25 : CC les Portes de l'Île de France	45 : SIGIDURS
T6 : Plaine Commune - T6	26 : CC Coeur d'Yvelines	46 : SIOM de la Vallée de Chevreuse
T7 : Paris Terres d'Envol - T7	27 : CC de la Haute Vallée de Chevreuse	47 : SITOMAP de Pithiviers
T8 : Est Ensemble - T8	28 : CC des Deux Morins	48 : SMIRTOM du Vexin
T9 : Grand Paris Grand Est - T9	29 : CC du Pays Créçois	49 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
T10 : Paris Est Marne et Bois - T10	30 : CC du Pays de l'Ourcq	50 : SIRMOTOM DE MONTEREAU
T11 : Grand Paris Sud Est Avenir - T11	31 : CC du Pays Fertois	51 : SMETOM DE LA VALLEE DU LOING
T12 : Grand-Orly Seine Bièvre - T12	32 : CC du Val d'Essonne	52 : SIVOM de la Vallée de l'Yverres et des Sénarts
13 : CA Boucle de Seine - St Germain - Maisons Mesnil	33 : CC entre Juine et Renarde	53 : Syndicat AZUR
14 : CA Coeur d'Essonne Agglomération	34 : CC Gally Mauldre	54 : Syndicat EMERAUDE
15 : CA de Cergy-Pontoise	35 : CC Plaines et Monts de France	55 : SIRTOM du Sud Francilien
16 : CA de l'Etampois Sud Essonne	36 : CU Grand Paris Seine Oise	56 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marne
17 : CA de Versailles Grand Parc	37 : Rambouillet Territoires	57 : SMICTOM DE COULOMMIERS
18 : CA du Pays de Fontainebleau	38 : SEDRE DE LA REGION D ETAMPES	58 : SMETOM GEEODE
19 : CA du Pays de Meaux	39 : SICTOM de la Région d'Auneau	59 : Syndicat TRI-OR
20 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	40 : SICTOM de Rambouillet	60 : Syndicat TRI ACTION
		61 : Val d'Europe Agglomération

1.8. Les structures intercommunales assurant le traitement des déchets ménagers au 1er janvier 2017 (source Ordif)



- | | |
|---|--|
| 1 : Syndicat AZUR | 17 : SIOM de la Vallée de Chevreuse |
| 2 : Beauce Gâtinais Valorisation | 18 : SIREDOM |
| 3 : CA de Cergy-Pontoise | 19 : SITREVA |
| 4 : CA du Pays de Fontainebleau | 20 : SITRU |
| 5 : CA du Pays de Meaux | 21 : SIVATRU |
| 6 : CC les Portes de l'Île de France | 22 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts |
| 7 : CU Grand Paris Seine Oise | 23 : SMIRTOM du Vexin |
| 8 : Rambouillet Territoires | 24 : SMITDUM |
| T9 : Grand Paris Grand Est - T9 | 25 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais |
| 10 : RIVED | 26 : SMITOM Nord Seine et Marais |
| 11 : SIDOMPE | 27 : SYCTOM |
| 12 : SIDRU | 28 : Syndicat EMERAUDE |
| 13 : SIETOM de la Région de Tourman en Brie | 29 : Syndicat TRI-OR |
| 14 : SIETREM De Lagny-sur-Marne | 30 : Syndicat TRI ACTION |
| 15 : SIGIDURS | 31 : SYTRADEM |
| 16 : SIMACUR | |

Compétence à titre partiel

- SIRMOTOM DE MONTEREAU
- SMETOM GEEODE

Compétence historique

Territoires sur lesquels des syndicats de traitement assurent historiquement la compétence et au sein desquels les EPCI nouvellement créés n'adhéraient pas au 01/01/2017 à ces mêmes syndicats (retrait automatique des EPCI n'ayant plus d'existence ou des communes n'ayant plus la compétence)

1.9. Les événements marquants de l'année 2016

Le Syndicat AZUR dont les bureaux sont situés 2 rue du chemin vert à Argenteuil est administré par le comité syndical constitué de 8 membres titulaires (2 par communes) et 8 membres suppléants.

Le comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.

Au cours de l'année 2016, le Comité Syndical s'est réuni à 7 reprises :

Comité du 19 février 2016

ORDRE DU JOUR	Délibération
1. Délibération N° 2016/01 – Installation du nouveau comité : approbation de l'adhésion des 3 EPCI et installation des délégués titulaires et suppléants.	Approuvée à l'unanimité
2. Délibération N° 2016-02 – Election du Président	Approuvée à l'unanimité
3. Délibération N° 2016-03 – Election des Vice-Présidents	Approuvée à l'unanimité
4. Délibération N° 2016/04 – Modification des statuts du Syndicat AZUR	Approuvée à l'unanimité
5. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 18 décembre 2015	Approuvée à l'unanimité
6. Délibération N° 2016/05 - Représentation du Syndicat AZUR à l'ORDIF	Approuvée à l'unanimité

Comité du 8 mars 2016

ORDRE DU JOUR	Délibération
1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 19 février 2016	Approuvée à l'unanimité
2. Délibération N° 2016/06 – Délégations du Comité Syndical données au Président	Approuvée à l'unanimité
3. Délibération N° 2016-07 – Définition de la clé de répartition de la contribution complémentaire d'équilibre à répartir entre Bezons CASGBS / Argenteuil EPT Boucle Nord de Seine	Approuvée à l'unanimité
4. Délibération N° 2016-08 – Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres	Approuvée à l'unanimité
5. Délibération N° 2016/09 – Renouvellement de la Commission de Délégation de Service Public "CDSP"	Approuvée à l'unanimité
6. Délibération N° 2016/10 – Fixation des indemnités du Président et des Vice-Présidents	Approuvée à la majorité
7. Délibération N° 2016/11- Modulation du régime indemnitaire	Approuvée à l'unanimité

8. Délibération N° 2016/12 – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents	Approuvée à l'unanimité
9. Délibération N° 2016/13 – Recrutement d'agents contractuels de remplacement	Approuvée à l'unanimité

Comité du 7 avril 2016

ORDRE DU JOUR	Délibération
1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 8 mars 2016	Approuvée à l'unanimité
2. Délibération N° 2016/14 - Vote du taux 2016 de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), pour le territoire d'Argenteuil	Approuvée à l'unanimité
3. Délibération N° 2016/15 - Fixation du nombre de représentants du personnel et détermination de la date de leur élection.	Approuvée à l'unanimité
4. Délibération N° 2016/16 - Autorisation donnée au président de mandater un cabinet d'avocats pour nous représenter dans l'affaire du décès de Monsieur Hocine FARDJALLAH.	Approuvée à l'unanimité
5. Délibération N° 2016/17 - Convention de mise à disposition du directeur de la collecte – M. Marc Zapior	Approuvée à l'unanimité

Comité du 9 mai 2016

ORDRE DU JOUR	Délibération
1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 7 avril 2016	Approuvée à l'unanimité
2. Délibération N° 2016/18 - Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2015	Approuvée à l'unanimité
3. Délibération N° 2016/19 - Compte administratif 2015	Approuvée à l'unanimité
4. Délibération N° 2016/20 - Affectation du résultat de clôture pour l'exercice 2015	Approuvée à l'unanimité
5. Délibération N° 2016/21 - Vote du budget supplémentaire pour l'exercice 2016	Approuvée à l'unanimité

6. Délibération N° 2016/22 - Fixation des appels à contributions pour l'exercice 2016	Approuvée à l'unanimité
7. Délibération N° 2016/23 - Recouvrement des contributions de l'exercice 2016	Approuvée à l'unanimité
8. Délibération N° 2016/24 - Avenant à la convention financière signée avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis	Approuvée à l'unanimité
9. Délibération N° 2016/25 - Convention de partenariat dans le cadre des Olympiades organisées par la Communauté d'Agglomération Val Parisis	Approuvée à l'unanimité
10. Délibération N° 2016/26 - Convention de coopération pour la collecte des déchets des services techniques de la ville d'Argenteuil	Approuvée à l'unanimité
11. Délibération N° 2016/27 - Création d'un emploi "chef de parc"	Approuvée à l'unanimité
12. Délibération N° 2016/28 - Recrutement d'un contrat avenir	Approuvée à l'unanimité

Comité du 30 juin 2016

ORDRE DU JOUR	Délibération
1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 9 mai 2016	Approuvée à l'unanimité
2. Délibération N° 2016/29 - Autorisation donnée au président de conclure et signer avec le préfet pour permettre le versement de l'aide du fonds de soutien aux collectivités ayant souscrits des emprunts dits « à risque »	Approuvée à l'unanimité
3. Délibération N° 2016/30 - Délibération pour la création d'emplois pour « accroissement d'activité » et « saisonniers »	Approuvée à l'unanimité
4. Délibération N° 2016/31 - Rapport annuel d'activité du syndicat AZUR pour l'année 2015	Approuvée à l'unanimité
5. Délibération N° 2016/32 - Résiliation de la convention passée avec le CNAS au 31 décembre 2016	Approuvée à l'unanimité
6. Délibération N° 2016/33 - Projet d'action sociale du syndicat AZUR pour l'année 2016	Approuvée à l'unanimité
7. Délibération N° 2016/34 - Rapport technique et financier 2015 de la délégation de service public pour l'exploitation de l'usine d'incinération confiée à Novergie	Approuvée à l'unanimité
8. Délibération N° 2016/35 - Présentation du rapport technique et financier 2015 de la DSP par le cabinet conseil Inddigo	Approuvée à l'unanimité

9.	Délibération N° 2016/36 - Résultats des élections des représentants du personnel au comité technique du Syndicat Azur	Approuvée à l'unanimité
10.	Délibération N° 2016/37 - Désignation des élus siégeant au comité technique du Syndicat Azur	Approuvée à l'unanimité
11.	Délibération N° 2016/38 - Désignation des élus siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	Approuvée à l'unanimité

Comité du 21 octobre 2016

ORDRE DU JOUR	Délibération
1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 30 juin 2016	Approuvée à l'unanimité
2. Délibération N° 2016/39 - Autorisation donnée au Président de signer la convention de remboursement des honoraires de médecin avec le CIG	Approuvée à l'unanimité
3. Délibération N° 2016/40 - Modification du tableau des effectifs (création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe)	Approuvée à l'unanimité
4. Délibération N° 2016/41 - Autorisation donnée au Président de signer la convention avec le CIG pour les missions remplacement	Approuvée à l'unanimité
5. Délibération N° 2016/42 - Autorisation donnée au Président de signer la convention avec le CIG pour l'accompagnement en vue de la mise en place du RIFSEEP	Approuvée à l'unanimité
6. Délibération N° 2016/43 - Fixation de l'indemnité versée au trésorier pour l'exercice 2016	Approuvée à l'unanimité
7. Présentation du projet de collaboration entre les syndicats AZUR, TRI ACTION et EMERAUDE : groupements commande	
8. Délibération N° 2016/44 - Groupement de commande relatif à l'achat de sacs pour la collecte des déchets végétaux	Approuvée à l'unanimité
9. Délibération N° 2016/45 - Détermination du coût de collecte des dépôts sauvages	Approuvée à l'unanimité
10. Délibération N° 2016/46 - Adhésion de l'Etablissement Public Territorial BOUCLE NORD DE SEINE au Syndicat AZUR à compter du 1er janvier 2017	Approuvée à l'unanimité
11. Délibération N° 2016/47 - Fixation des tarifs DIB pour la mise à disposition de bennes, leur vidage et traitement - approbation de la convention type et autorisation donnée au Président de la signer	Approuvée à l'unanimité

Comité du 20 décembre 2016

ORDRE DU JOUR	Délibération
1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 20 décembre 2016	Approuvée à l'unanimité
2. Délibération N° 2016-51 - Augmentation de la puissance mise à disposition du réseau chaleur et alimentation du futur réseau chaleur de la ville de Bezons	Approuvée à l'unanimité
3. Délibération N° 2016-52 - Convention de coopération pour divers services entre le Syndicat Azur et la ville d'Argenteuil	Approuvée à l'unanimité
4. Délibération N° 2016-53 - Tarif d'incinération 2017 pour la ville de Montigny les Corneilles	Approuvée à l'unanimité
5. Délibération N° 2016-54 - Tarif pour la Redevance sur les Déchets Industriels Banals pour l'année 2017 pour les villes de Corneilles en Parisis et de La Frette sur Seine	Approuvée à l'unanimité
6. Délibération N° 2016-55 - Tarif pour la Redevance sur les Déchets Industriels Banals pour l'année 2017 pour les villes d'Argenteuil et de Bezons	Approuvée à l'unanimité
7. Bilan 2015/2016 des déchetteries mobiles	Sans vote requis
8. Délibération N° 2016-56 - Groupement de commande relatif à l'achat de composteurs	Approuvée à l'unanimité
9. Délibération N° 2016-57 - Approbation du règlement intérieur du Syndicat Azur	Approuvée à l'unanimité
10. Délibération N° 2016-58 - Approbation du règlement interne de collecte du Syndicat Azur	Approuvée à l'unanimité
11. Délibération N° 2016-59 - Approbation du règlement externe de collecte du Syndicat Azur	Approuvée à l'unanimité
12. Délibération N° 2016-60 - Révision de la méthode utilisée pour les amortissements du budget principal en M14	Approuvée à l'unanimité
13. Délibération N° 2016-61 - Ajustement de l'appel à contribution de 2016 pour l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine	Approuvée à l'unanimité
14. Délibération N° 2016-62 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017	Approuvée à l'unanimité
15. Délibération N° 2016-63 - Remboursement des frais de mission	Approuvée à l'unanimité
16. Délibération N° 2016-64- Rapport et débat d'orientations budgétaires	Approuvée à l'unanimité
17. Délibération N° 2016-65 - Décision modificative N° 2	Approuvée à l'unanimité

1.10. Déchets Industriels Banals (D.I.B.)

Par délibération 2003/19 en date du 29 avril 2003, le syndicat AZUR institue la redevance sur les déchets industriels banals à compter du 1^{er} janvier 2004 pour les producteurs « non ménages » de plus de 1 100 litres de déchets par semaine.

Au 1^{er} janvier 2016, le Syndicat a repris la gestion des DIB sur le territoire d'Argenteuil-Bezons.

Trois cas de figure existent :

1. l'entreprise produit moins de 1 100 litres de déchets par semaine : une convention est signée, des bacs AZUR différenciés sont mis à disposition, mais l'entreprise est non redevable.
2. l'entreprise produit plus de 1 100 litres de déchets par semaine : une convention est signée, des bacs mis à disposition et l'entreprise est redevable.
3. l'entreprise choisit d'utiliser les services de prestataires privés pour la collecte et le traitement de ses déchets : elle fournit une attestation de ce contrat privé.

Nombre de redevables 2016	
Argenteuil	393
Bezons	161
Corneilles-en-Parisis	48
La Frette-sur-Seine	5
TOTAL	607

2. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS

2.1. Principales caractéristiques des collectes

2.1.1. Collectes en porte à porte

Villes	Collecte Porte à Porte Selon flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie
Cormeilles en Parisis La Frette sur Seine	Collecte des OM + DIB	Prestataire : entreprise Val 'Horizon	C2	bac gris couvercle vert, bac gris couvercle marron, bac gris à couvercle grenat,	100%
Argenteuil Bezons		Régie	C2 à C6	Bacs gris à couvercle grenat, bac gris à couvercle marron	100%
Cormeilles en Parisis La Frette sur Seine	Collecte sélective des emballages	Prestataire : entreprise Val 'Horizon	C1	Bac gris couvercle bleu	100%
Argenteuil Bezons		Régie			
Cormeilles en Parisis La Frette sur Seine	Collecte des encombrants	Prestataire : entreprise Val 'Horizon	1 fois / mois à 1 fois tous les 2 mois	Posés sur la voie publique	100%
Argenteuil Bezons		Régie	C1		
Cormeilles en Parisis	Collecte sélective du verre (collectifs uniquement) (arrêt de cette prestation le 15/06/2016)	Prestataire : Entreprise Val 'Horizon	C1	Bac vert couvercle vert operculé	4%
Cormeilles en Parisis La Frette sur Seine	Collecte des déchets végétaux	Prestataire : entreprise Val 'Horizon	C1 (9 mois dans l'année)	Sacs papier, bac sans couvercle	40%
Argenteuil Bezons		Régie	C1 (7 mois dans l'année)	bac vert couvercle vert	30%

2.1.2. Collecte en apport volontaire

Collecte AV Selon flux	Mode d'exploitation	Modes de dépôt
Collecte des OM (uniquement sur Argenteuil et Bezons)	Prestataire : entreprise Derichebourg	Colonnes enterrées
Collecte des emballages (uniquement sur Argenteuil et Bezons)	Prestataire : entreprise Derichebourg	Colonnes enterrées
Collecte sélective du verre (toutes les communes + déchetterie)	Prestataires : Entreprise Val 'Horizon pour Cormeilles en Parisis et la Frette sur Seine et COVED pour Argenteuil et Bezons	Colonnes enterrées + aériennes

2.2. Tableau présentant les flux de déchets collectés

Flux de déchets	Modalités de collecte	Destination des déchets collectés	Mode de traitement
OM	PAP* + AV* + Déchetterie + Sces Techniques	Centre de Valorisation Energétique - Argenteuil	Valorisation énergétique
Verre	PAP + AV + Déchetterie	Stockage - Gennevilliers	Valorisation matière par recyclage
Emballages	PAP + AV + Déchetterie	Quai de transfert - Montlignon Centre de tri – Blanc Mesnil	Valorisation matière par recyclage et énergétique (refus de tri),
Encombrants	PAP + Déchetterie	Centre de traitement - Gennevilliers	Valorisation matière et énergétique,
Déchets végétaux	PAP + Déchetterie + Sces Techniques	Quai de transfert – Argenteuil Centre de traitement – Villeneuve les Sablons	Compost

* PAP : Porte à porte

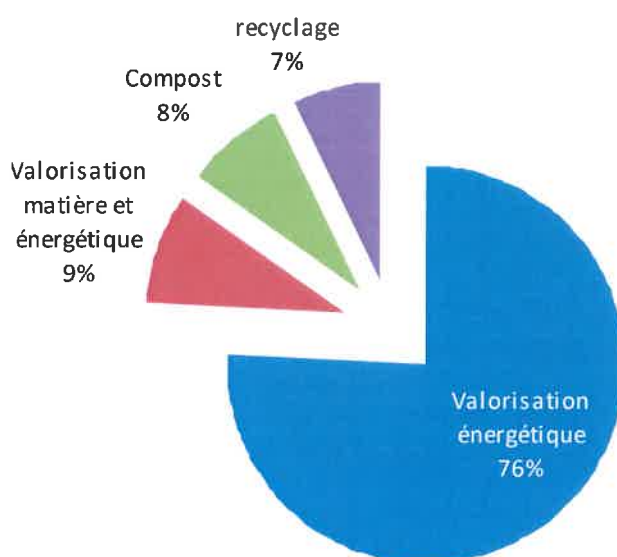
AV : Apport volontaire

3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS

3.1. Tonnages des déchets traités suite à la collecte en porte à porte, en point d'apport volontaire et déchetterie

	2016	Ratio Kg/hab/an 2016
OM (P à Porte + App Vol. + Déchetterie + Sces techniques)	59 840	366
Emballages (P à Porte + Ap Vol. + Déchetterie)	4 156	25
Verre (P à Porte + Ap Vol. + Déchetterie)	1 517	9
Encombrants (P à Porte + Déchetterie)	7 026	43
Végétaux (P à Porte + Sices techniques + Déchetterie)	6 427	39
TOTAL	78 966	484

3.2. Modes de valorisation vers lesquels sont orientés les déchets collectés



3.3. Evolution des tonnages de déchets traités "ensemble Syndicat" hors déchetterie

AZUR	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2013/2014
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	57 079	56 389	56 506	56 903	55 476	54 484	-98,21
Emballages (P à porte + Ap Vol)	3 616	3 937	3 767	3 944	3 939	4 086	3,73
Verre (P à porte + Ap vol)	1 550	1 472	1 490	1 415	1 469	1 481	0,83
Encombrants (P à Porte)	4 814	4 866	4 829	4 385	4 364	4 963	13,65
Végétaux (P à porte + Sces Techniques)	4 220	4 763	4 888	5 339	4 457	5 086	11,77
TOTAL	71 279	71 427	71 480	71 986	69 705	70 099	0,55

	2016	Ratio AZUR Kg/hab/an 2016
OM (P à Porte + Ap Vol + Sces techniques)	54 484	334
Emballages (P à Porte + App Vol.)	4 085	25
Verre (P à Porte + App Vol.)	1 481	9
Encombrants (P à Porte)	4 963	30
Végétaux (P à Porte + Sces techniques)	5 086	31
TOTAL	70 099	430

3.4. Evolution des tonnages de déchets traités –ARGENTEUIL

Argenteuil*	2016
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	37 188
Emballages (P à porte + Ap Vol)	2 369
Verre (P à porte + Ap vol)	783
Encombrants (P à Porte)	3 161
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	2 892
TOTAL	46 394

Argenteuil - kg/hab/an	2016
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	349
Emballages (P à porte + Ap Vol)	22
Verre (P à porte + Ap vol)	7
Encombrants (P à Porte)	30
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	27
TOTAL	435

Avant la dissolution de la CAAB intervenue le 31/12/2015, il avait été demandé une répartition des tonnages par service, et non pas par ville.

A partir de juillet 2015, les tonnages ont à nouveau été détaillés par ville. Nous ne pouvons donc pas comparer les tonnages avec les années antérieures.

La collecte des colonnes en apport volontaire OM, EMB et verre se fait sans distinction, une clé de répartition a été appliquée en fonction du nombre installé par ville.

3.5. Evolution des tonnages de déchets traités - BEZONS

Bezons*	2016
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	10 266
Emballages (P à porte + Ap Vol)	572
Verre (P à porte + Ap vol)	188
Encombrants (P à Porte)	1 086
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	352
TOTAL	12 463

Bezons - kg/hab/an	2016
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	361
Emballages (P à porte + Ap Vol)	20
Verre (P à porte + Ap vol)	7
Encombrants (P à Porte)	38
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	12
TOTAL	438

3.5.1. Evolution des tonnages de déchets traités – CORMEILLES-EN-PARISIS

CORMEILLES-EN-PARISIS	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	6 037	6 092	6 103	6 046	5 982	5 946	-0,61
Emballages (P à porte + Ap Vol)	975,42	935	914	885	899	961	6,94
Verre (P à porte + Ap vol)	355,84	390	357	369	392	392	-0,05
Encombrants (P à Porte)	542	526	550	556	525	590	12,30
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	1 360	1 464	1 482	1 586	1 330	1 466	10,22
TOTAL	9 270	9 407	9 406	9 442	9 128	9 355	2,48

CORMEILLES-EN PARISIS- kg/hab/an	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	266	266	262	254	253	251
Emballages (P à porte + Ap Vol)	43	41	39	37	38	41
Verre (P à porte + Ap vol)	16	17	15	16	17	17
Encombrants (P à Porte)	24	23	24	23	22	25
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	60	64	64	67	56	62
TOTAL	409	411	403	397	386	395

3.5.2. Evolution des tonnages de déchets traités – LA FRETTE-SUR-SEINE

LA FRETTE-SUR-SEINE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	1 213	1 238	1 170	1 181	1 117	1 084	-2,96
Emballages (P à porte + Ap Vol)	218	202	189	221	206	183	-11,14
Verre (P à porte + Ap vol)	171,96	130	149	134	113	118	4,25
Encombrants (P à Porte)	124	111	111	114	106	126	18,85
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	322,84	348	349	371	338	376	11,25
TOTAL	2 050	2 029	1 968	2 021	1 880	1 887	0,36

LA FRETTE SUR SEINE - kg/hab/an	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OM (P à porte + Ap Vol + Sces techniques)	263	268	253	255	242	234
Emballages (P à porte + Ap Vol)	47	44	41	48	45	40
Verre (P à porte + Ap vol)	37	28	32	29	24	25
Encombrants (P à Porte)	27	24	24	25	23	27
Végétaux (P à porte + Sces techniques)	70	75	75	80	73	81
TOTAL	444	440	426	437	406	408

3.6. La déchetterie et les déchetteries mobiles
3.6.1. Caractéristiques de la déchetterie fixe

Types de déchets acceptés	Filière de valorisation / CET	Tonnages 2016
Gravats	CET classe III	6 678
Verre	Recyclage	36
Végétaux	Compostage	1 341
Cartons	Recyclage	56
Journaux Magazines	Recyclage	17
Incinérables	Incinération	5 356
Encombrants	Valorisation matière (20% minimum) et Incinération	2 063
Déchets Equipement Electrique et Electronique (DEEE)	Valorisation matière	191
Ferrailles	Valorisation matière	130
Textiles	Recyclage	41
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée	Elimination	111
TOTAL		16 020

3.6.2. Evolution des tonnages de la déchetterie

Evolution des tonnages	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Evolution 2015/2016 (%)	Ratio par habitant 2016
Gravats	6 851	6 368	6 794	6 888	7 063	6 678	-5,45	40,89
Verre	35	36	45	33	35	36	3,43	0,22
Végétaux	1 400	1 303	1 013	1 123	1 146	1 341	17,05	8,21
Cartons, Journaux et Magazines	4	9	12	15	37	73	96,81	0,45
Incinérables	3 176	3 297	3 673	4 544	4 717	5 356	13,54	32,80
Encombrants	1 842	1 786	1 247	1 728	1 540	2 063	33,97	12,63
Ferrailles	356	244	177	161	114	130	13,60	0,79
Déchets Equipement Electrique et Electronique (DEEE)	233	152	153	128	155	191	23,23	1,17
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée	95	104	103	92	96	111	15,86	0,68
Textiles	15	20	24	15	20	41	105,00	0,25
TOTAL	14 007	13 319	13 241	14 727	14 923	16 020	7,35	98,10

3.6.3. Evolution de la fréquentation de la déchetterie

Evolution de la fréquentation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Argenteuil	37 430	35 791	32 419	38 839	36 883	31 025	-15,88
Bezons	5 733	6 420	5 112	7 086	5 115	3 371	-34,10
Corneilles-en-Parisis	24 107	21 744	22 375	19 232	29 488	21 580	-26,82
La Frette-sur-Seine	5 111	3 882	5 155	3 835	13 627	15 077	10,64
TOTAL	72 381	67 837	65 061	68 992	85 113	71 053	-16,52

3.6.4. Evolution de la fréquentation de la déchetterie par ville et par mois

2016	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	Total
Argenteuil	2 064	2 578	3 306	3 175	1 858	2 408	2 848	2 936	2 604	2 516	2 281	2 451	31 025
Bezons	206	284	372	315	169	196	406	349	297	355	264	158	3 371
Corneilles-en-Parisis	1 681	1 878	2 121	2 167	629	1 547	2 024	1 946	1 815	2 018	1 768	1 986	21 580
La Frette-sur-Seine	813	1 013	1 336	1 534	1 112	1 434	1 409	1 386	1 374	1 470	1 040	1 156	15 077
TOTAL	4 764	5 753	7 135	7 191	3 768	5 585	6 687	6 617	6 090	6 359	5 353	5 751	71 053

3.6.5. Marché d'exploitation de la déchetterie AZUR

Titulaire : Depuis le 24 novembre 2014, la déchetterie est gérée par GENERIS (Véolia).

Localisation : 4 rue du Chemin Vert – 95100 Argenteuil.

Règlement :

L'accès à la déchetterie, située 4 rue du Chemin Vert 95100 ARGENTEUIL, est gratuit pour les particuliers remplissant les conditions du présent règlement et est exclusivement réservé aux particuliers :

- ✓ résidant sur le territoire du Syndicat AZUR à savoir la Communauté d'Agglomération le Grand Paris (pour la ville d'Argenteuil), Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine (pour la ville de Bezons) et Communauté d'Agglomération Valparisis (pour les villes de Corneilles-en-Parisis et de La Frette-sur-Seine).
- ✓ sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de six mois et d'une pièce d'identité auprès du gardien de la déchetterie.

L'accès de la déchetterie est interdit à toute personne non déposante, ainsi qu'à tout récupérateur non autorisé.

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la déchetterie.

L'accès à la déchetterie est autorisé aux véhicules suivants :

- ✓ Tout véhicule léger de moins de 3,5 tonnes,
- ✓ Véhicule particulier attelé d'une remorque d'un poids inférieur à 500 kg.

Pour des raisons techniques, les véhicules suivants sont strictement interdits :

- ✓ Véhicules de plus de 2 mètres de haut,
- ✓ Véhicules équipés de benne basculante.

Déchets admis :

- Déblais et gravats issus du bricolage familial,
- Tontes de pelouse, produits d'égamage et branchages,
- Emballages en cartons, plastique et bois,
- Journaux, magazines
- Objets encombrants ménagers,
- Ferraille,
- Piles, batteries,
- Verre,
- Huiles de vidange moteur (< à 20 litres par apport),
- Produits toxiques ou dangereux (< à 5 litres par apport),
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (une convention doit être signée préalablement avec le Syndicat AZUR)

3.6.6. Caractéristiques des déchetteries mobiles



La déchetterie mobile est légère, modulable et fonctionne sans benne. Elle s'installe une heure avant l'ouverture au public et son emplacement est nettoyé après son démontage.

Des drapeaux et panneaux la signalent.

Un agent de la déchetterie fournit les indications pour déposer les déchets et/ou sensibiliser les déposants.

À la fermeture, des camions enlèvent les déchets collectés qui sont ensuite évacués vers leurs filières de traitement

Sur place, les différents points de collecte sont clairement identifiés et les conteneurs de récupération habillés afin de préserver l'environnement et le cadre de vie des riverains. Les déblais et gravats sont déposés dans des big-bags (gros sacs de 3m3) placés sur des supports pour faciliter leur enlèvement. Les objets encombrants (y compris la ferraille et le bois) sont directement déposés dans un enclos. Il en va de même pour les déchets verts. Quant aux D3E, ils sont déposés dans une caisse grillagée. L'infrastructure est démontée après chaque journée de collecte.

Exploitant	Depuis novembre 2010, les déchetteries mobiles sont gérées par GENERIS (Véolia). Le marché a été signé pour une durée de 5 ans. Une prolongation d'un an à la fin de contrat a été faite, jusqu'au 31 décembre 2016.
Jours d'ouverture	3 sites (2 sur Argenteuil et 1 sur Bezons) Ouverture mensuelle de 13 à 18 h
Nombre de visites 2016	773
Accueil des déchets dangereux des ménages	oui
Accès professionnels	non

3.6.7. Fréquentation des déchetteries mobiles et tonnages 2016

FREQUENTATION DES DECHETTERIES MOBILES EN NOMBRE DE JOURS/MENSUEL ET ANNUEL 2016														
SITE	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL	%
A6 - Marché des Coteaux	0	33	37	32	32	24	25	5	38	38	39	23	326	42,17%
A5 - Marché de la Colonie	19	13	27	22	19	18	20	15	14	15	15	14	211	27,30%
B2 - Rue Maurice Berteaux	28	24	29	27	21	18	18	10	19	20	19	3	236	30,53%
TOTAL	47	70	93	81	72	60	63	30	71	73	73	40	773	
Pourcentage mensuel	6,08%	9,06%	12,03%	10,48%	9,31%	7,76%	8,15%	3,88%	9,18%	9,44%	9,44%	5,17%	100,00%	
Poids déchets incinérables en T	2,68	3,88	2,94	3,16	3,36	2,12	1,58	1,64	1,38	1,84	1,90	1,60	28	

3.7. Mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets

Installation de traitement des déchets de l'EPCI	Maitrise d'ouvrage	Exploitant	Nature de la valorisation
Centre de Valorisation Energétique - Argenteuil	SYNDICAT AZUR	NOVERGIE - Groupe SUEZ	Vapeur / Electricité / Recyclage
Centre de tri	SYNDICAT AZUR	VAL'HORIZON	Recyclage / Valorisation
Compostage des végétaux	SYNDICAT AZUR	VALORISOL	Compost
Centre de traitement des encombrants et des gravats	SYNDICAT AZUR	SUEZ RV	Recyclage, Vapeur / Electricité

3.8. Descriptif des différents sites de traitement

3.8.1. Usine d'incinération (pour les déchets ménagers, hors collectes sélectives)

2 rue du Chemin Vert - 95100 ARGENTEUIL

196 000 tonnes/an *

- 1 four de 9 tonnes/heure de 1998
- 1 four de 15 tonnes/heure mis en service le 13 décembre 2005 (remplace les 2 fours de 7,5 tonnes /heure de 1975)
- Traitement des fumées par un procédé de type SCR (catalyse) mis en service le 13 décembre 2005 (remplace le traitement des fumées humide par condensation de 1994)
- Centre de traitement des mâchefers mis en service en septembre 2000.
- Réseau chauffage urbain
- Réseau vapeur industrielle
- Turbo-alternateur (X 2)
- Valorisation matière

Bail emphytéotique avec convention d'exploitation (durée 27 ans) de mai 1998 avec la Société NOVERGIE Ile de France

Qualité

environnementale : - Certification ISO 14 001

3.8.1.1. Bilan de la valorisation énergétique

Tonnage contractuel par arrêté préfectoral :

196 000 tonnes *

Tonnage incinéré 2016 pour le Syndicat AZUR (villes + déchetterie + refus de tri : 1 392,14 + encombrants broyés : 5 593,18)	66 992 tonnes
Tonnage incinéré 2016 pour Montigny les Cormeilles	4 918 tonnes
Tonnage total incinéré par l'usine 2016	175 686 tonnes

Augmentation de la capacité de l'usine par arrêté préfectoral rédigé début 2015.

Valorisation électrique		Valorisation thermique	
Consommation électrique de l'usine (rachetée à EDF)	Revente	Chaleur exportée vers le réseau chaleur	Vapeur exporté vers Plâtres Lambert
3 931 MWh	52 646 MWh	56 002 MWh	8 042 tonnes

Performance énergétique = 71.7% (selon l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique de niveau élevé telle que reprise à l'article 266 nonies du code des douanes)

$$Pe = [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / 2,3 \times T$$

où : - Pe représente la performance énergétique de l'installation ;

Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (MWh/an) ;

Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;

Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;

Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;

Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an) ; 2.3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2 044 th/t ;

T représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année.

3.8.1.2. Bilan de la valorisation matière

Valorisation matière après incinération	Tonnes
Mâchefers	43 921
Dont Ferrailles valorisées	2 485
Dont Non ferreux valorisés	519

3.8.1.3. Travaux menés en 2016 sur le centre de valorisation énergétique d'Argenteuil

Pour améliorer et optimiser le fonctionnement du CVE d'Argenteuil dans le cadre de la nouvelle capacité d'incinération et d'autre part, améliorer l'efficacité énergétique du CVE d'Argenteuil et augmenter la fourniture d'énergie de récupération à destination du réseau de chauffage urbain, les travaux ci-après ont été mis en œuvre (ou démarrés) en 2016 :

COUT GLOBAL DES TRAVAUX : 2 322 000 €

1- Echangeur fumées/fumées SCR

Remplacement de l'échangeur fumée/fumée : l'échangeur récupérateur à plaques du traitement de fumées de la ligne 4, qui sert de réchauffeur des fumées avant leur passage dans la SCR.

Ces travaux permettent d'envisager une disponibilité supérieure d'environ 100 heures par an

2- Ventilateur de tirage

Remplacement du ventilateur de tirage de la ligne 4 par un équipement de capacité supérieure (placé en aval de la SCR afin de maintenir toute l'installation de traitement des fumées en dépression).

Ces travaux permettent de garantir la capacité de 16 t/h.

3- Compteurs thermiques - (2 réchauffeurs et 2 dégazeurs)

Mise en place de compteurs thermiques afin de mesurer les principales consommations d'énergie sur le site pour déterminer plus précisément la performance énergétique de l'UVE, des compteurs de chaleur sont installés sur les lignes de vapeur suivantes :

- Réchauffeur d'air primaire BP ligne 3
- Réchauffeur d'air primaire BP ligne 4
- Vapeur BP de dégazeur ligne 3
- Vapeur BP de dégazeur ligne 4

4- Compteur électrique (autoconsommation GTA1)

Mise en place de 2 compteurs électriques : pour connaître la production d'électricité issue du GTA1 et la consommation des auxiliaires du GTA1.

5- Analyseurs de vapeur GTA1 (conductivité cationique, pH, Na, SiO2 et O2)

Mise en place d'un poste de prélèvement et d'analyse de la pureté de la vapeur pour garantir la pérennité du groupe turbo-alternateur n°1. Cela est nécessaire pour contrôler la qualité de la vapeur vive admise dans la turbine et ainsi être alerté des dérives, comme cela existe déjà sur le GTA2.

6- Réchauffeur d'air secondaire L4

Installation d'un préchauffage de l'air secondaire qui permet d'inhiber le phénomène de corrosion constaté sur les tuyauteries de la chaudière de la ligne 4. Le réchauffeur sera alimenté en vapeur BP issue du soutirage du GTA2.

En plus de supprimer le phénomène de corrosion, ce fonctionnement permettra d'améliorer la qualité de la combustion et donc d'améliorer la performance énergétique et la qualité des mâchefers.

7- Condenseurs

Remplacement des condenseurs existants, dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur urbain aux parc de logements de Bezons, pour pouvoir garantir la fourniture d'une puissance de chauffage de 22 MWth avec un taux de disponibilité satisfaisant.

8- Soutirage GTA1

Mise en service du soutirage 1 du GTA 1 pour permettre la livraison au réseau de chaleur urbain d'une puissance de 22 MW dans le cadre de l'extension de ce dernier au parc de logements de la ville de Bezons.

9- Optimisation des aérocondenseurs

Etude réalisée afin d'identifier les possibilités d'augmenter le débit d'air en procédant au remplacement des ventilateurs existants par des ventilateurs silencieux hautes performance.

Augmenter la performance des aérocondenseurs, revient à limiter les pertes de recettes électriques associées à l'augmentation du besoin en chaleur du réseau, donc à limiter l'augmentation du prix de la chaleur.

3.8.2. Centre de tri des emballages et journaux magazines

Marché de tri des emballages de collecte sélective.

Localisation : Blanc Mesnil

Capacité : 20 000 tonnes/an

Exploitation : Centre privé, Société PAPREC, sous-traitant au contrat Val Horizon.

3.8.2.1. Bilan de la valorisation matière

Emballages recyclables traités	2015	2016	Ratio kg/hab/an
Cartons	638	916	5,61
Gros de magasins	284	274	1,68
Brique alimentaire	59	90	0,55
Bouteilles et flacons en plastique	362	563	3,45
Aluminium	9	23	0,14
Acier	89	151	0,92
Journaux Magazines	1 286	1 137	6,96
Refus	1 165	1 392	8,52
TOTAL	3 892	4 547	27,84

Le taux de refus du centre de tri est de 30.61 %, soit environ un emballage sur trois.

Entre 2015 et 2016, il y a eu plus de matière envoyée, du à l'effet de stockage qui a eu lieu fin 2015

3.8.3. Centre de traitement des végétaux

Marché de traitement des déchets végétaux.

Titulaire : Société VALORISOL

Déchets végétaux broyés pour compostage.

DECHETS VERTS	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Argenteuil	2 537	2 950	3 057	3 382	2 789	2 892	
Bezons						352	
Corneilles en Parisis	1 360	1 464	1 482	1 586	1 330	1 466	10,22
La Frette sur Seine	322,84	348	349	371	338	183	-45,84
Déchetterie	1 400	1 303	965	1 123	1 146	71	-93,83
TOTAL	5 620	6 065	5 853	6 462	5 603	4 963	-11,42

3.8.4. Centre de traitement des objets ménagers encombrants et gravats

Marché de traitement des déchets hors ordures ménagères (encombrants ménagers et gravats)

Titulaire : Société SUEZ, route Bassin N5 92230 GENNEVILLIERS.

Valorisation matière (cartons, ferrailles, végétaux,...) équivalente à 20% en poids minimum des objets ménagers encombrants, la part restante est ensuite broyée puis incinérée pour valorisation énergétique.

ENCOMBRANTS	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Argenteuil	4 148	4 228	4 168	3 715	3 733	3 161	
Bezons						1 086	
Cormeilles-en-Parisis	542	526	550	556	525	590	12,30
La Frette-sur-Seine	124	111	111	114	106	126	18,81
Déchetterie	1 842	1 786	1 242	1 728	1 540	2 063	33,97
TOTAL	6 656	6 652	6 071	6 112	5 904	7 026	19,00

GRAVATS	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Déchetterie	6 977	6 368	6 811	6 888	7 063	6 678	-5,45

4. LES FINANCES - 2016

4.1. Les grands équilibres du syndicat

DEPENSES

Dépenses réelles de fonctionnement	18 601 456,66 €
Charges à caractère général (ch. 011)	9 601 814,20 €
Charges de personnel (ch.012)	5 879 603,79 €
Charge financière (intérêts + ICNE)	1 758 855,21 €
Autres charges	1 361 183,46 €
Dépenses réelles d'investissement	2 797 884,71 €
Dépenses d'équipement	2 456 522,55 €
Remboursement capital	341 362,16 €

RECETTES

Recettes réelles de fonctionnement	20 669 499,75 €
Produits des services (ch.70)	2 290 665,25 €
Impôts et taxes (73)	8 169 904,00 €
et autres produits (ch.013, 74, 75, 77,78)	10 208 930,50 €
Recettes réelles d'investissement	1 758 425,06 €
Dotations (10)	1 229 711,19 €
Dotations fonds de réserves (1068)	528 713,87 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 068 043,09 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 1 039 459,65 €
Résultat de l'exercice	1 028 583,44 €

4.2. – Les emprunts du syndicat

Les années 2015 et 2016 ont permis au syndicat d'assainir sa situation financière :

- par un travail d'optimisation de l'ensemble des charges du syndicat :
 - Remise en cause des besoins,
 - Renégociation de l'ensemble des contrats,
 - Réductions interne des coûts
- Par un travail d'optimisation des ressources du syndicat :
 - Augmentation des reventes de matériaux,
 - Travail sur les recherches de subventions,
 - Actions internes menées pour une augmentation très significative des soutiens obtenus de la part des éco organismes,
 - Travail sur les redevances spéciales auprès des entreprises

En ce qui concerne la gestion de la dette, les effets escomptés des différents réaménagements de la dette se traduisent de manière effective dans les comptes du syndicat. L'ensemble des prêts sont adossés à des mécanismes budgétaires structurants et un passage global en taux fixe pour tous les emprunts.

Les nouveaux emprunts remplaçant les emprunts « structurés » sont à taux fixe de 3,30 %.

Dette avant réaménagement :

N° contrat	index de taux	dette au 01/01/15	taux prévu 2015	taux initial	capital	intérêt	annuité
MON265685	fixe	4 956 895,90 €	4,68 %	4,68 %	394 096,00€	235 205,00 €	629 301,00 €
MPH258018	pente	8 103 632,96 €	3,75 %	3,75 %	608 228,00 €	308 107,00 €	916 335,00 €
MPH256696	eur/chf – eur/usd	8 468 895,08 €	7 %	3,40 %	532 062,00 €	635 402,00 €	1 167 464,00 €
MPH271819	eur/chf	6 458 987,05 €	25 %	3,69 %	299 324,00 €	938 974,00 €	1 238 298,00 €
		27 988 410,99 €			1 833 710,00 €	2 117 688,00 €	3 951 398,00 €

La dette en capital, au 01/01/2015, était en fait de 29 744 800 € en tenant compte des impayés des primes de 2013 et 2014, toutes payées sur l'exercice 2015.

Tableau d'échéances 2016 suite au refinancement :

Nouveau	ancien	CRD	Capital	Intérêt	Annuité	Taux
MON265685	MON265686	4 148 999,33	413 800,68	217 098,02	630 898,70	4,68%
MON504335	MPH271819	16 408 987,05	906 050,76	568 571,40	1 474 622,16	3,30%
MON504336	MPH256696	11 948 895,08	572 484,93	450 951,30	1 023 436,23	3,30%
MON504337	MPH258018	8 403 632,96	272 347,55	341 250,53	613 598,08	3,30%
		40 910 514,42	2 164 683,92	1 577 871,25	3 742 555,17	

En parallèle au réaménagement des emprunts, une souscription du syndicat au fonds de soutien des collectivités ayant contracté des emprunts dits « toxiques » a été menée.

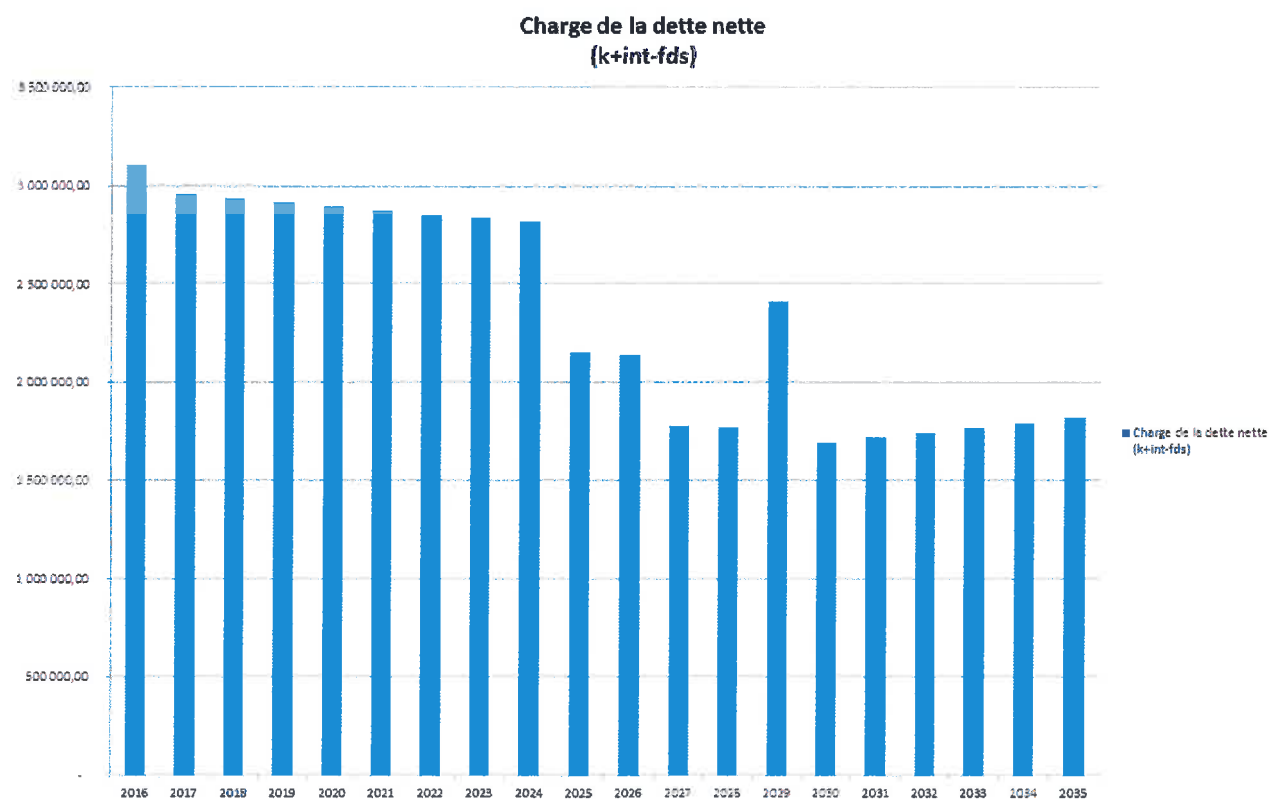
Ainsi, le syndicat s'est vu notifier, le **22/02/2016**, une décision d'aide telle que précisée ci-dessous :

Emprunt	IRA (Indemnité de Remboursement Anticipé)	CRD (Capital Restant Dû)	Taux de prise en charge	Montant maximum de l'aide	Montant définitif attribué
MPH256696EUR	6 034 797,01	8 468 895,08	25,69 %	1 550 339,36	1 418 088,00
MPH258018EUR	2 213 787,08	8 103 632,96	17,95 %	397 374,79	337 460,00
MPH271819EUR	11 902 861,67	6 458 987,05	55,20 %	6 570 379,64	6 570 379,64

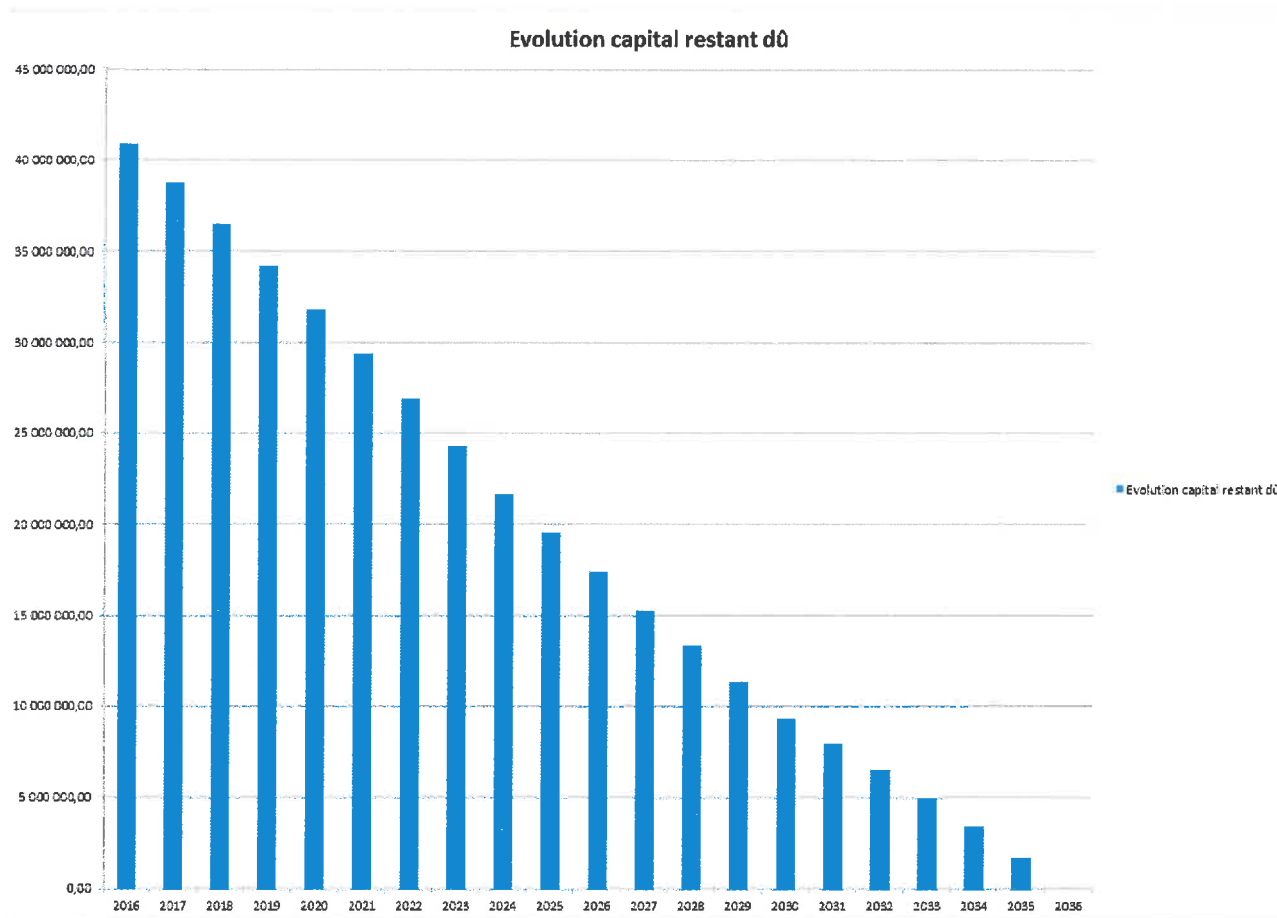
Les versements seront effectués sur 13 ans de 2016 à 2028 par 1/13ème.

Le réaménagement des emprunts, conjugué à la perception du fonds de soutien permet une réduction significative du coût de traitement des déchets ménagers par incinération, ramenant le coût/tonne à 88 € pour 2016.

La charge nette de la dette (annuités, déduction faite du fonds de soutien) va évoluer comme suit dans les années à venir, pour une extinction de la dette en 2035 :



Le capital restant dû évoluera de la manière suivante jusqu'en 2035 :



5. TABLEAU DE BORD DES MARCHES PUBLICS – 2016

PRESTATAIRE	MARCHE	N°	DEBUT	FIN
BAIL EMPHYTEOTIQUE				
NOVERGIE	Incinération	98 02 16 002		30/06/2025
MP – PROCEDURES FORMALISEES				
VAL'HORIZON	Collecte / Stockage verre Collecte emballages Collecte OM / OE / DV	13 10 10 005	01/01/2014	31/12/2017
VAL'HORIZON	Traitement emballages	13 30 09 004	01/01/2014	31/12/2017
SITA IDF	Traitement OE et gravats			
VALORISOL	Traitement des déchets verts	15 22 01 001	04/04/2015	31/12/2018
GENERIS	Exploitation déchet mobiles	14 28 11 004	01/01/2015	31/12/2016
GENERIS	Exploitation déchetterie fixe	15 10 02 001	30/05/2015	30/05/2017
TEMACO	Fourniture/Maintenance bacs	14 30 07 003	22/01/2015	31/12/2018
ASTECH	Fourniture, installation, maintenance, génie civil et fourniture de pièces détachées de colonnes enterrées	14039 CAAO	14/04/2015	13/04/2019
SOBECA			14/04/2015	13/04/2019
C N E T			14/04/2015	13/04/2019
ASTECH			14/04/2015	13/04/2019
CITEC			14/04/2015	13/04/2019
COVED	Prestation de collecte et vidage de bornes d'apports volontaire	15009 CAAO	20/10/2015	19/10/2019
DERICHEBOURG POLYCEJA			20/10/2015	19/10/2019
SULO France	Fourniture de pièces détachées pour les colonnes enterrées de marque SULO	15015 CAPN	20/07/2015	19/07/2019
ARC EN CIEL	Prestations de nettoyage des locaux	15013 CAAO	20/07/2015	31/07/2019
EFR	Fourniture de carburant	16 30 08 002	10/12/2016	09/12/2020
MAPA < 90.000 €				
ORFEOR	Gestion de la dette	13 20 06 001	31/07/2013	30/07/2016
INDIGGO	Assistance négociations avenants ensemble contractuel UIOM	13 03 07 002	12/08/2013	Fin des négociations
TAPIERO	Sacs déchets végétaux	14 03 01 001	03/03/2014	31/12/2017
SARTORIO	AMO accompagnement juridique du Syndicat	15 01 26 002	12/05/2015	12/05/2018
INDDIGO	Contrôle UIOM Argenteuil	13 26 09 003	07/04/2014	06/04/2017
PNAS	Responsabilité Civile	15 21 12 003	01/01/2016	31/12/2016
GRAS SAVOYE	Risques Statutaires Personnel	15 21 12 006	01/01/2016	31/12/2016
SMACL	Dommmages aux biens	15 31 12 007	01/01/2016	31/12/2016
	Flotte automobile	15 21 12 004		
CHQ DEJEUNER	Chèques Déjeuner	15 21 12 005	01/01/2016	31/12/2016

RECETTES				
ST GOBAIN	Reprise matériaux collecte - Verre			31/12/2016
COVED	Reprise matériaux collecte - Acier			31/12/2016
PAPREC	Reprise matériaux collecte - Flaconnages			31/12/2016
SEMARDEL	Reprise matériaux collecte - Papiers/cartons			31/12/2016
CORNEC	Repris matériaux collecte - Aluminium			31/12/2016
REVIPAC	Repris matériaux collecte - Emb. Liquides alimentaires			31/12/2016

6. TABLEAU DE BORD : SYNTHÈSE - 2016

6.1. Caractéristiques du SYNDICAT AZUR

- Compétence : collecte et traitement
- Nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 3
- Nombre de communes : 4
- Population desservie : 163 301 habitants

6.2. Synthèse sur les opérations de collecte

	2016
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	97 %
Mode principal de traitement des déchets ménagers	incinération

6.3. Synthèse sur les opérations de traitement du Syndicat AZUR

	2016
Tonnage total des déchets traités	71 911
Part des déchets en provenance du Syndicat AZUR dans les tonnages reçus sur le Centre de Valorisation Énergétique d'Argenteuil (incluant Montigny les Corneilles)	40,93%
Ratio par habitant des ordures ménagères collectées traitées (kg/an/hab.)	366
Ratio par habitant des emballages recyclables traités avec les refus de tri (kg/an/hab.)	25
Ratio par apport des déchets apportés en déchetterie fixe et mobile (kg/an/apport)	174
Coût à la tonne (€) des déchets ménagers incinérés du Syndicat AZUR dont :	88,11

7. ANNEXES

7.1. INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS REALISEES PAR LES CONSEILLERES DU SYNDICAT AZUR

	Nombre d'écoles	Nombre d'écoles ayant demandé au moins une animation	Pourcentage d'écoles ayant au moins demandé une animation	Nombre de classes	Nombre de classes ayant demandé au moins une animation	Pourcentage de classes ayant au moins demandé une animation
ARGENTEUIL	54	20	37,04%	550	67	12,18%
BEZONS	18	6	33,33%	139	35	25,18%
CORMEILLES EN PARISIS	16	4	25%	112	16	14,29%
LA FRETTE SUR SEINE	3	2	66,67%	19	11	57,89%
TOTAL	91	32	35,16%	820	129	15,73%

Pour l'année scolaire 2016, **3 234 enfants** ont été sensibilisés en classe ou en centre de loisirs.

7.2. INTERVENTIONS PUBLIQUES REALISEES PAR LES CONSEILLERES DU SYNDICAT AZUR

Evènement(s)	Date(s)	Lieu
Week-end Compost	9, 10 avril 2016	Argenteuil
Stand sensibilisation grand public Festival Alternatibat	4/06/2016	Argenteuil
Stand sensibilisation grand public résidence des moulins	29/06/2016	Cormeilles en Parisis
Stand sensibilisation grand public musées réunis	11, 15/06/2016	Cormeilles en Parisis
Stand sensibilisation grand public festival 1,2,3 Soleil	6, 7, 11, 12 juillet 2016	
Salon des associations	03/09/2016	Cormeilles en Parisis
Salon des associations	11/09/2016	La Frette sur Seine
Journées du patrimoine	17/09/2016	Argenteuil
Foire de Bezons	18/09/2016	Bezons
Brocante de la Frette	25/09/2016	La Frette sur Seine
Brocante de Cormeilles	02/10/2016	Cormeilles en Parisis
Week-end Compost	15, 16 octobre 2016	Argenteuil
Sensibilisation Val Sud (Batigere)	22/10/2016	Argenteuil
Visite CVE + déchetterie conseil des sages d'Argenteuil	22/11/2016	Argenteuil
Stand sensibilisation marché Colonie (SERD)	19/11/2016	Argenteuil
Sensibilisation 3 centres sociaux	Semaine du 5/12	Bezons
Visite CVE + déchetterie CMJ Cormeilles	13/05/2016	Argenteuil
Porte à Porte Allée Mozart	11, 12, 13 octobre 2016	Argenteuil
Porte à Porte tête de pont	19,20 octobre 2016	Bezons
Animation grand public SERD Association les Petits Débrouillards	26/11/2016	Argenteuil